

de la forte augmentation des paiements versés aux provinces par le gouvernement fédéral, les Canadiens en général paient au gouvernement fédéral un taux d'impôt sur le revenu inférieur à celui qu'ils versaient au moment où le présent gouvernement a pris le pouvoir. Quand on tient compte de cela, on admettra, je crois, que je n'avais pas tort de déclarer au début de mes observations que le premier ministre (le très honorable M. Diefenbaker) s'est consacré au bien-être du Canadien ordinaire.

Les députés se rappellent qu'à la dernière session j'ai consigné au compte rendu les formules d'impôt sur le revenu pour 1956 et 1959. Ces pièces montrent nettement que le Canadien ordinaire paie réellement un taux inférieur d'impôt.

**L'hon. M. Martin:** Ce n'est pas exact.

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Ces documents sont consignés au compte rendu et indiquent bien plus exactement que...

**L'hon. M. Fulton:** Le bureau Martin de la statistique.

**M. Browne (Vancouver-Kingsway):** Ils sont beaucoup plus exacts que ne l'est l'honorable député d'Essex-Est.

En envisageant le bien-être des Canadiens en général, il faut se rendre compte que ce qui importe par-dessus tout, c'est qu'ils soient en mesure de se procurer un emploi rémunéré afin d'assurer la sécurité et le bonheur de leur famille. De fait, ce qui nuit le plus à la tranquillité de l'esprit et à la sécurité de l'homme ordinaire partout dans le monde, c'est le chômage périodique. C'est en tentant de procurer des occasions d'emploi à tous les Canadiens que le gouvernement a déployé ses plus grands efforts.

Le temps ne me permet pas d'énoncer la kyrielle des dispositions prises par le gouvernement dans ce domaine. Toutefois, je puis dire franchement qu'à mon avis le gouvernement actuel a fait beaucoup plus à ce sujet que tout autre gouvernement antérieur. Malheureusement, il s'agit d'un problème auquel les seules dispositions à courte échéance ne sauraient remédier entièrement, bien que les initiatives du gouvernement aient amélioré la situation de beaucoup. Évidemment, le gouvernement a depuis longtemps pris des dispositions à longue portée dont les effets se feront de plus en plus sentir.

Depuis cinq ans, l'effectif de la main-d'œuvre s'est accru presque deux fois plus rapidement qu'au cours des cinq années antérieures, ce qui a nécessité la création d'une multitude de nouveaux emplois. Aussi, les progrès d'ordre technologique exigent des travailleurs un plus haut niveau d'instruction et de compétence qu'auparavant.

[M. Browne (Vancouver-Kingsway).]

Une enquête menée par le Bureau fédéral de la statistique a révélé que presque la moitié des sans-travail étaient de jeunes célibataires de 14 à 19 ans dont la majorité avaient besoin d'une formation plus poussée afin d'obtenir du travail. Beaucoup de personnes âgées ont aussi besoin de parfaire leur formation parce que, à cause de changements techniques rapides, leurs métiers sont devenus désuets.

Naturellement, l'enseignement a toujours relevé des gouvernements provinciaux. Toutefois, reconnaissant l'urgence et l'étendue du problème, le gouvernement fédéral a pris des dispositions pour aider à le résoudre le plus tôt possible sans empiéter sur les droits des provinces, en versant à celles-ci 75 p. 100 du coût de construction de nouvelles écoles de formation technique et professionnelle et 50 p. 100 du coût d'exploitation après leur construction. Il s'agit là d'une aide énorme destinée à préparer les gens à remplir des emplois, surtout les jeunes qui, je l'ai déjà signalé, en ont un besoin urgent. A l'intention des travailleurs âgés qui sont sans emploi et qui ont besoin d'une nouvelle formation à cause des conditions changeantes, le gouvernement verse 75 p. 100 du coût.

Pour ceux qui, malheureusement, ont été chômeurs, le gouvernement a majoré sensiblement les prestations, tant régulières que saisonnières, versées aux termes de la loi sur l'assurance-chômage. Non seulement les montants ont-ils augmenté mais la période durant laquelle on peut toucher des prestations a été portée de 36 à 52 semaines. Les formalités à remplir pour toucher des prestations sont devenues beaucoup moins strictes.

De plus, le gouvernement a formé une commission chargée d'étudier la loi sur l'assurance-chômage, et j'espère que cette dernière recommandera des changements qui donneront un surcroît de sécurité au travailleur. Je lui ai fait tenir mes propres vues en ce sens.

Le discours du trône que nous sommes à étudier renferme un bref exposé des mesures que le gouvernement va prendre. Cela indique sans conteste que le gouvernement entend vraiment mettre en œuvre les mesures qu'il faut pour protéger les intérêts des ouvriers jusqu'à ce que la Commission puisse faire rapport et que ses vœux soient réalisés.

Même si le problème du chômage s'est révélé persistant et difficile, il ne faut pas perdre de vue que le nombre de Canadiens en emploi est plus élevé que jamais et que le revenu des travailleurs, au total, a fortement augmenté, tout comme la moyenne des salaires hebdomadaires.

En 1956, le travailleur moyen du Canada gagnait \$69.44 par semaine, tandis qu'en 1960, année la plus récente pour laquelle nous